

# COMMUNE DE VALLANGOUJARD

## Conseil municipal / 16 novembre

### Secrétaire de mairie

L'actuelle secrétaire de mairie va réduire son temps de travail, en vue d'un départ à la retraite progressif. Le Conseil décide de recruter dès à présent une nouvelle secrétaire afin d'assurer la continuité du service.

### Services scolaires et périscolaires

Le Conseil valide les conclusions de la réunion publique organisée par la municipalité, le 6 novembre, sur les services scolaires et périscolaires gérés par la Commune. Ce temps d'échange s'est avéré très riche, avec les points forts suivants.

- Le local de la cantine devra être mieux insonorisé.
- L'accueil des enfants dès 8h10 facilite la vie de certains parents et fluidifie la circulation et le stationnement aux abords de l'école.
- Une réflexion sera engagée sur la garderie du matin.
- Une attention particulière sera portée à la sécurité autour de l'école.
- Le règlement des services scolaires et périscolaires gérés par la Commune et les règles de vie seront revues en concertation avec les représentants des parents d'élèves.
- Un intervenant en anglais devrait être recruté par la Commune dans les semaines à venir. Ainsi trois intervenants seront mis à disposition de l'école par la Commune (sport, arts plastiques et anglais).
- Les prévisions d'effectifs scolaires sont à la baisse. Cette question majeure sera traitée cette année avec l'Inspecteur d'Éducation nationale. Une baisse des effectifs scolaires n'affecterait cependant pas les finances de la Commune. Dès lors, rien ne justifierait que les personnels communaux et les intervenants ne soient pas tous maintenus.
- Il sera probablement utile d'organiser à nouveau une réunion publique au cours de l'année.

### Voyage scolaire

Le voyage scolaire se fera cette année scolaire vers les Alpes (Val-Cenis). La subvention de la Commune à l'école via l'Usep permet de limiter la contribution financière des parents.

### Prime de pouvoir d'achat

Vu le décret du 31 octobre 2023, le Conseil accorde une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents concernés.

### Entretien du village

La commission des marchés publics a renouvelé pour un an le marché de l'entreprise actuelle (Vert Limousin), quasiment au même prix.

### Vidéoprotection

La première phase du dispositif de vidéoprotection porté par la Communauté de communes, avec l'aide de l'État, et la Commune est en cours de déploiement. Quatre postes de surveillance sont prévus :

- carrefour de la gare,
- angle de la rue de Labbeville et de la rue du Sausseron,
- devant l'école,
- et devant la mairie.

Les images seront exclusivement accessibles par la Gendarmerie.

### Sécurisation des promenades

En concertation tout au long de la tempête, les maires de Labbeville et Vallangoujard ont fermé le chemin de Ramponne à toute circulation y compris promenades.

Le problème n'est pas tant les branches au sol que le risque de nouvelles chutes de grosses branches ou d'arbres, car certains arbres ont été fragilisés et il n'est pas simple de savoir lesquels.

Un audit va donc être réalisé avec le Département, la Communauté et les riverains. Les travaux nécessaires seront aussitôt engagés.

## Mairie

01 34 66 51 11

[secretariat@vallangoujard.fr](mailto:secretariat@vallangoujard.fr)  
<http://www.vallangoujard.fr>

**illiwap Vallangoujard**

Ouverture 9h-12h, 14h-16h, sauf mercredi après-midi.  
Samedi matin sur RDV.

## Agenda

### ✓ FESTIVAL THÉÂTRAL

Vendredi 8 décembre 18h30 salle J. Dréville : pour parents et enfants. Les acteurs seront intervenus à l'école 3 jours avant et dans l'après-midi pour préparer les enfants à ce spectacle.

### ✓ SPECTACLE DE NOËL

Samedi 16 décembre 10h-11h30 salle Jean Dréville.

### ✓ RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 16 janvier à 20 heures salle Jean Dréville pour échanger sur plusieurs projets (voir au dos)

### ✓ ACCUEIL ENFANTS PARENTS

20 décembre 2023 de 9h30 à 11h30 au Clos de l'école.

### ✓ POTERIE-CÉRAMIQUE

Au Clos de l'école, jeudi 19h-21h, poterie-céramique pour adultes. 10 €/h pour les Vallangoujardois.

### ✓ CLUB ADO / AOJE

Hugo 06.59.07.56.95  
evs.aoje@gmail.com

Vacances scolaires : 4 € la demi-journée (repas non compris).

## **Participation Citoyenne contre les cambriolages**

Ce dispositif d'entraide en lien avec la Gendarmerie vise à protéger les habitants contre les cambriolages. Les personnes volontaires pour être « référentes » de la Gendarmerie sont invitées à se faire connaître en mairie.

## Plusieurs projets prennent corps. Des questions se posent. Parlons-en en réunion publique, le 16 janvier à 20 heures.

### Restauration de l'église

À la suite des désordres survenus sur le clocher fin 2017, la Commune avait missionné Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), chargée des monuments historiques et principal financeur des restaurations, vient de donner un avis très favorable à l'étude et aux conclusions de notre architecte. Dès lors, les opérations de conservation du bâtiment pourraient être engagées. La DRAC préconise une restauration du clocher comportant la création d'une chambre de cloches en bois de façon à dissocier, d'une part, le beffroi qui supporte la cloche et, d'autre part, la charpente qui supporte la toiture (qui serait alors légèrement rehaussée). Une étude complémentaire a été demandée à notre architecte. Sur cette base, et en fonction des arbitrages de la DRAC, Le Conseil municipal devra déterminer l'ampleur et le rythme de la restauration.

### Ferme au-dessus de l'église

Le projet de création de logements que le propriétaire vient de présenter s'avère incompatible avec les enjeux de la commune et du PNR. D'autres projets seront étudiés. Le Conseil municipal devra alors prendre la décision de lancer ou non une modification du PLU en fonction des orientations du propriétaire.

### Terrain en face du Clos

Un investisseur privé semble prêt à s'engager dans la réalisation de 8 logements locatifs de 80 à 100 m<sup>2</sup> sur le terrain en face du Clos. Son projet reste toutefois à finaliser. L'opération devrait comporter, outre les stationnements liés aux futurs logements à créer, la cession à la Commune de l'espace nécessaire à la réalisation des stationnements publics envisagés sur ce secteur pour les besoins du Clos et du périscolaire (avec aussi des bornes de recharge électrique).

Comme il s'agit d'une Opération d'aménagement programmée (OAP) inscrite au PLU, le Conseil municipal devra valider ou non cette opération.

### Rue du Sausseron

L'opération précédente sera coordonnée avec la réhabilitation de la rue du Sausseron, notamment pour la réalisation des espaces de stationnement. Comme cela avait été vu en réunion de quartier, un espace sera prévu pour la circulation des poussettes, vélos, piétons, enfants... Il restera à finaliser le projet paysager de cette opération. Faudra-t-il, par exemple, planter quelques arbres sur la bande engazonnée ?

*Ces six projets seront présentés dans leur dernier état d'avancement lors de la réunion publique du 16 janvier 2024.*

### Ex-salaisons

Après une longue période de liquidation de l'entreprise, un investisseur privé envisage la reprise des ex-salaisons.

Le projet pourrait comprendre

- une vingtaine d'ateliers artisanaux,
- deux tranches de 10 logements (dont une seule serait réalisée à court terme),
- des circulations d'accès depuis la rue de Marines et la rue du Moulin,
- une voie verte allant de la rue de Marines vers le chemin qui longe le Sausseron,
- un jardin ouvert au public en bordure du ru de Theuville.

Ces orientations qui restent à affiner donnent déjà une bonne idée du projet.

Le Parc naturel régional du Vexin français a été aussitôt informé et sera associé dès le départ à l'opération.

En toute hypothèse, le Conseil municipal aura à décider de la suite à donner qui comportera très probablement une modification partielle du PLU.

### Eco-domaine vers Ménouville

Un investisseur privé envisage de créer un éco-domaine sur l'espace laissé en friche par le propriétaire actuel de l'ancien centre de loisirs de Levallois situé à la jonction des trois communes de Ménouville, Labbeville et Vallangoujard. Le PNR sera, là aussi, associé dès le départ. Les trois communes auront à se prononcer (constructions, accès, assainissement...).

## ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

La loi demande aux communes de définir des zones où serait facilitée l'implantation d'énergies renouvelables :

- Éolien (mais notre secteur n'est pas concerné car l'éolien est exclu du Parc du Vexin)
- Méthanisation (seule l'implantation du méthaniseur est à définir, et pas la zone de production)
- Géothermie (n'ayant que très peu de données, il sera difficile de définir des zones)
- Solaire.

Il n'est pas prévu une méthodologie longue et complexe (comme l'a été le PLU) pour définir ces zones.

Les zones définies seraient celles où la Commune encouragerait l'implantation des énergies renouvelables.

Ces zones pourront être régulièrement actualisées. Les règles du PLU restent, en toute hypothèse, applicables, ainsi que l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, sur ces zones, comme en dehors de ces zones.

Il n'y aura pas de zonage pour l'éolien (puisque'il ne doit pas y en avoir dans le Vexin). Pour la géothermie, le seul zonage pertinent (faute de données techniques) serait d'inscrire toute la commune dans une zone a priori ouverte à l'accélération de la géothermie. Il restera, en pratique, deux sujets, la méthanisation et le photovoltaïque, sur lesquels le Conseil municipal aura à se prononcer au premier trimestre 2024.

*Cette question très sensible sera l'un des sujets débattus au cours de la réunion publique du 16 janvier 2024.*